Image not found or type unknown

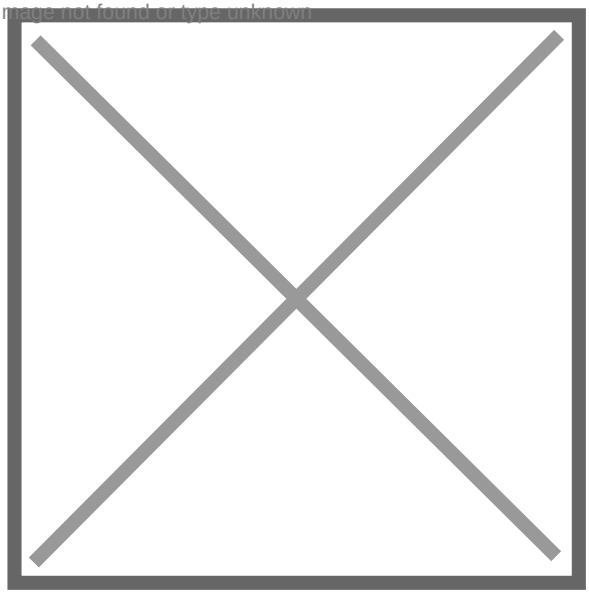

Menace du propriétaire

Par **Mama2627**, le **03/11/2021** à **21:38**

Bonjour,

Actuellement en location, nous avons rencontré des difficultés et avons 2 lois de loyers de retard. Nous avons trouvé un échéancier avec l'agence et le propriétaire nous menace de prendre contact avec l'employeur de mon mari. En a-t-il le droit ?

Merci et cordialement.

Par **Tisuisse**, le **04/11/2021** à **08:04**

Bonjour,

NON, votre propriétaire n'en a pas le droit.

Par contre, ce qu'il peut faire, c'est vous adresser, par huissier, une sommation de régler vos loyers de retard. C'est tout.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés